



**AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'ACTION FONCIERE  
EN VUE DE REALISER DEUX PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN  
ENTRE L'EPF DE LA VENDEE, LA COMMUNE MOULLERON LE CAPTIF  
ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION**

Entre

La communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon Agglomération, représentée par son Président, Monsieur Luc BOUARD dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2024,

Désignée ci-après « la Communauté d'Agglomération »,

Et

La commune de Moulleron Le Captif, représentée par son Maire, Monsieur Jacky GODARD, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil municipal en date du 02 septembre 2024,

Désignée ci-après « la Commune »,

Et

L'Etablissement Public Foncier de la Vendée, établissement public à caractère industriel et commercial, sis 123, boulevard Louis Blanc à La Roche-sur-Yon, représenté par son Directeur Général, Monsieur Thomas WELSCH, nommé à cette fonction suivant l'arrêté ministériel du 6 avril 2022, et dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil d'administration n°2024/63 en date du 03 octobre 2024,

Désigné ci-après « EPF de la Vendée »

D'autre part,

Conformément à l'article 23 de la convention et afin de modifier la durée de la convention, il est convenu ce qui suit :

#### Article 1 - Modification d'un article

L'article 4 – « Durée de la convention » est remplacé par l'article suivant :

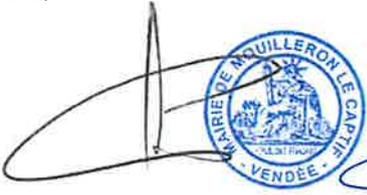
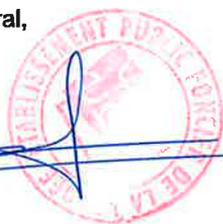
#### Article 4 – Durée de la convention

La durée de la convention est fixée à **7 ans** à compter de la date de signature des présentes.

L'engagement du projet pourra nécessiter la poursuite et l'intensification de l'action foncière opérationnelle et en conséquence la passation d'avenants à la présente convention dans les conditions définies à l'article 23.2.

Les autres articles de ladite convention restent inchangés.

Fait à La Roche-sur-Yon,

<p>La commune de Moulleron Le Captif Le Maire,</p>   <p>Monsieur Jacky GODARD</p>	<p>L'Etablissement Public Foncier de la Vendée Le Directeur général,</p>   <p>Monsieur Thomas WELSCH</p>
<p>La Roche-sur-Yon Agglomération Le Président, Signé numériquement le 28/10/2024 par BOUARD Luc Président</p>  <p>Monsieur Luc BOUARD</p>	

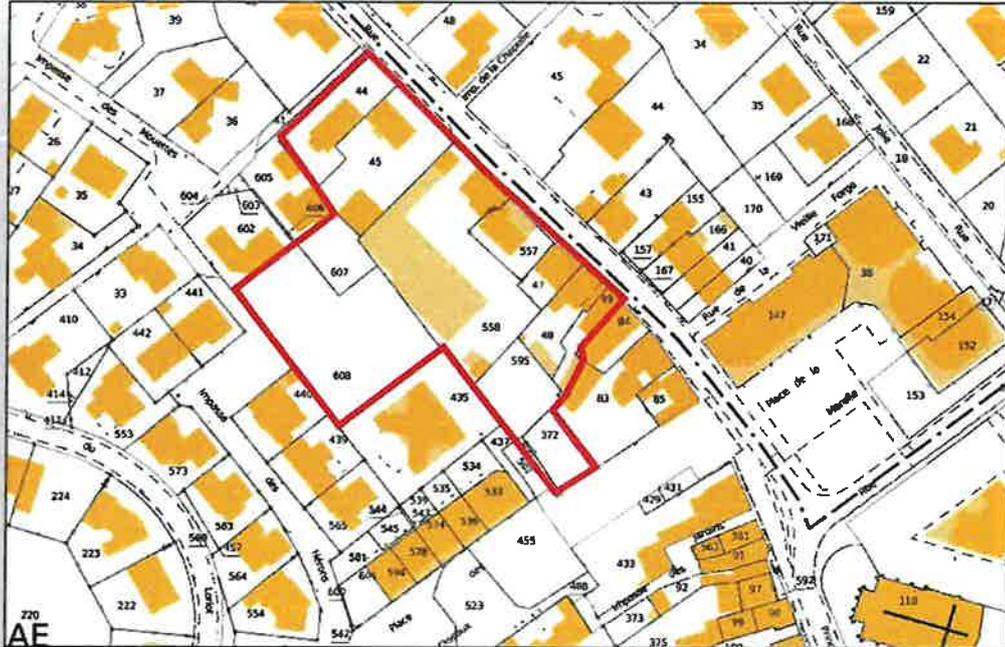
*Avenant n°2 à la convention d'action foncière en vue de réaliser deux projets de renouvellement urbain entre l'EPF de la Vendée, la commune de Moulleron Le Captif et La Roche-sur-Yon Agglomération*

## Annexe n°1 - Plan de situation

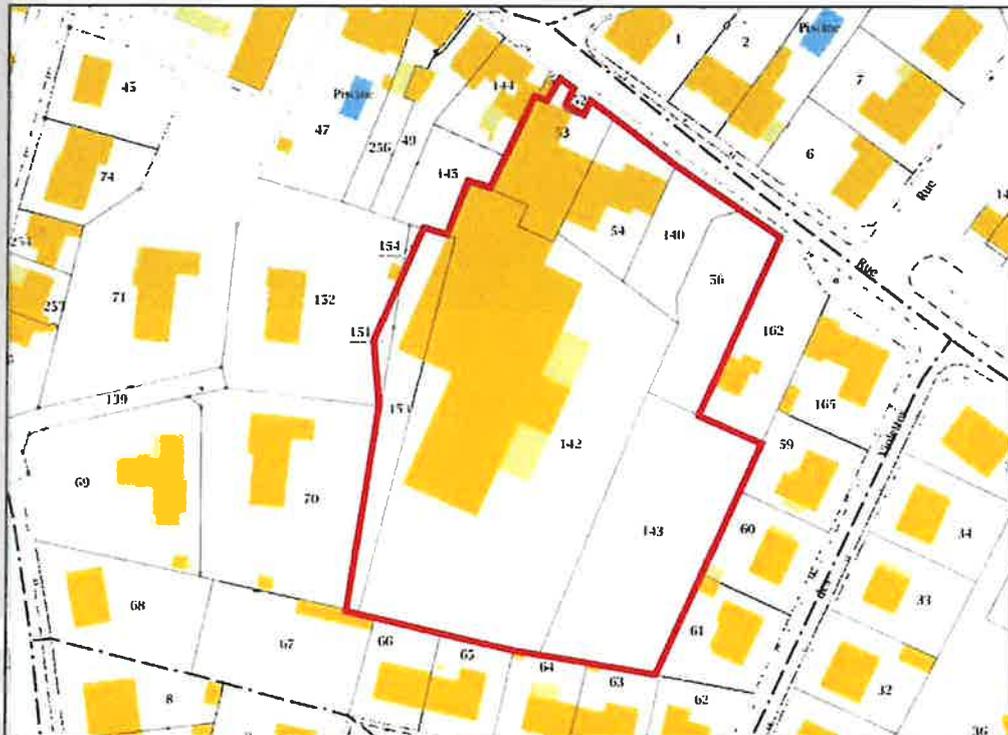


## Annexe n° 2 - Plan de délimitation du périmètre

### Secteur Rue Principale :



### Secteur Rue de la Roche :



*Avenant n°2 à la convention d'action foncière en vue de réaliser deux projets de renouvellement urbain entre l'EPF de la Vendée, la commune de Mouilleron Le Captif et La Roche-sur-Yon Agglomération*